

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 20 septembre 2021

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
26



V – RESSOURCES HUMAINES

2021- 82 (19) : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au Pôle Technique suite à une mutation externe

Rapport au Conseil municipal :

Le Pôle Technique de la Commune d'Oberhausbergen est constitué de 20 agents répartis de la manière suivante :

- 1 directrice des grands projets et du Pôle Technique,
- 1 responsable des services techniques,
- 1 responsable de l'urbanisme et du patrimoine bâti,
- 1 assistante du Pôle Technique,
- 3 chefs d'équipes :
 - o Conciergerie et entretien des bâtiments,
 - o Ateliers,
 - o Espaces verts et fleurissement.
- 3 concierges dont l'un est le responsable des services techniques, un est le chef d'équipe « conciergerie et entretien des bâtiments » et un s'occupe exclusivement de la conciergerie du Centre sportif,
- 4 agents polyvalents des ateliers ayant, notamment, les spécialités suivantes : soudure, menuiserie, électricité, informatique, entretien courant...,
- 2 agents polyvalents des espaces verts,
- 1 agent polyvalent en charge, notamment de la propreté urbaine,
- 5 agents d'entretien des bâtiments.

Initié en août 2020, un audit de ce Pôle a été réalisé dans le but de réaliser un état des lieux de l'organisation actuelle et de proposer des pistes d'amélioration.

Les enjeux étaient les suivants :

- Donner du sens aux actions des élus sur le terrain afin les agents s'approprient le projet politique,
- Redistribuer les missions en fonction des forces de chaque agent et de les valoriser,
- Réguler l'activité du service et l'anticiper tout au long de l'année.

Dans ce cadre, une nouvelle équipe de direction a été mise en place à compter du 1^{er} octobre 2020 suite à la mutation externe de l'ancienne directrice du Pôle Technique avec :

- La montée en compétence de l'ancienne assistante du Pôle Technique qui s'est vue proposer la place de directrice du Pôle Technique,
- Le nouveau positionnement du concierge en charge du PréO Scène sur un poste intermédiaire de responsable des services techniques,
- Le recrutement d'une nouvelle assistante du Pôle Technique.

L'audit du Pôle Technique comprend de nombreux sujets tels que la gestion des ressources humaines, la mise en place de nouvelles procédures internes de travail, la mise à jour des fiches de postes. De ce fait, il a été proposé aux agents une phase expérimentale débutant le 1^{er} octobre 2020 et se terminant le 30 septembre 2021.

Tout au long de cette expérimentation, la nouvelle direction a œuvré à la mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement au sein du Pôle tout en répondant aux enjeux ci-dessus. L'issue de cette phase a démontré la bonne synergie d'équipe au sein de la direction.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'entériner cette nouvelle équipe de direction par la mutation externe de l'assistante du Pôle Technique qui est actuellement contractuelle au sein de la Commune d'Oberhausbergen et titulaire en disponibilité dans sa Commune d'origine jusqu'au 30 septembre 2021.

De ce fait, afin d'acter son recrutement sur le poste d'assistante du Pôle Technique, il y a lieu de créer son cadre d'emploi de titulaire au sein de la Commune d'Oberhausbergen.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2021 en qualité d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Vu la loi n°82-2013 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le présent rapport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au Pôle Technique à compter du 1^{er} octobre 2021 ;
- **FIXE** la rémunération de ce poste selon les règles statutaires en vigueur ;
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Cécile DELATTRE

